

| | | |
|--|--------|----|
| Et il a été versé à la caisse des retraites de l'octroi | 13,058 | 75 |
| Les frais se sont élevés à | 2,215 | 53 |

Avant la suppression de l'octroi en 1870, il y avait au bureau central un véritable musée des engins employés par les fraudeurs : fausses caisses, bâts, colliers creusés, cuirasses, corsets, brides armées de pointes de fer pour empêcher les employés de sauter sur cette partie des harnais du cheval qui sert à le conduire, fouets à épée pour attaquer ou se défendre, etc., etc.... mais tous ces objets ont été détruits à cette époque.

VII

CONCLUSION

Ici se termine l'étude de l'octroi de Lyon, que je me permettrai d'appeler à mon tour la *fortune de Lyon*, comme M. Maxime du Camp a appelé l'octroi de Paris la fortune de Paris, et, à ceux qui rêvent encore aujourd'hui le renversement de cet impôt, comme n'étant pas équitable, je dirai : Souvenez-vous de l'épreuve qui a été faite à Lyon en 1870. La leçon a été coûteuse, car si l'octroi a dû, depuis sa réorganisation, élever la quotité de ses taxes, c'est uniquement pour combler les vides qui avaient été faits à cette époque dans la caisse municipale.

La question des octrois a été examinée avec le soin le plus scrupuleux au sein de la commission supérieure de l'enquête agricole, et la très-grande majorité n'a pas hésité un instant à se prononcer pour le maintien des droits d'octroi.

Nous ne pouvons donc que répéter ce que nous avons